

LM MEDICAL CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Application des conditions générales de vente – opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont systématiquement adressées ou remises à chaque client de la société LM MEDICAL pour lui permettre de passer commande des services et produits proposés.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par LM MEDICAL et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LM MEDICAL, prévaloir contre les CGV. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à LM MEDICAL, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que LM MEDICAL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Si une quelconque stipulation des présentes CGV, ou des éventuelles conditions particulières, devait s'avérer nulle, la validité des autres stipulations serait maintenue. La stipulation ainsi déclarée nulle, serait alors remplacée par une stipulation la plus proche possible de la volonté des parties selon application des principes généraux d'interprétation des contrats applicables en droit français.

Article 2 : Modification des conditions générales de vente

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et après règlement effectif du montant de l'acompte exigible. LM MEDICAL n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signées. Le bénéficiaire de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de LM MEDICAL.

LM MEDICAL se réserve la faculté de recourir aux sous-traitants de son choix sans accord préalable du client.

Article 3 : Résolution et Modification de commande

Toute résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération qu'à la condition d'être formulée par écrit avant le commencement d'exécution. Si la résolution est acceptée par LM MEDICAL les acomptes versés ne seront en aucun cas restitués.

Toute modification de commande doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

Toute modification de commande engendre un complément de facturation aux tarifs en vigueur au jour de l'acceptation ou le cas échéant à l'établissement d'un avoir selon commande initiale.

Article 4 : Livraison

4.1 Modalités

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du client.

Le client s'engage à prendre livraison dans le délai de huit jours à compter de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai il sera compté des frais de garde. Au-delà d'un délai de 30 jours à compter de l'avis de mise à disposition LM MEDICAL pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par le client, toutes conséquences à la charge de ce dernier.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré doivent être formulées par écrit dans les huit jours de la réception des produits.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées. Il devra laisser à LM MEDICAL toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin, à défaut LM MEDICAL sera déchargée de toute responsabilité.

4.2 Délais

Les délais sont toujours indiqués aussi exactement que possible sans toutefois revêtir un caractère impératif sauf stipulation particulière expresse. Ils sont notamment fonction du respect par le client de ses propres engagements.

Pour ce qui est des délais de livraison de marchandises ceux-ci sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de LM MEDICAL.

LM MEDICAL est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les dépassements de délais ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Toutefois si 30 jours après une mise en demeure restée infructueuse la prestation ou le produit n'a pas été livré pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties ; l'acquéreur pourra obtenir restitution de son acompte et tout éventuel préjudice ne pourra donner lieu qu'au versement d'une indemnité ou de dommages-intérêts seulement dans la limite de une fois le montant total de la vente annulée.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant LM MEDICAL de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour elle-même d'être approvisionnée.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers LM MEDICAL, quelle qu'en soit la cause.

4.3 Risques

Les équipements, marchandises et autres produits sont livrables franco de port ou contre remboursement au lieu convenu ; dans tous les cas ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

Article 5 : Garantie

5.1 Etendue

Les missions de conseil et d'assistance technique n'engendrent pour LM MEDICAL qu'une obligation de moyen en fonction d'objectifs et de délais fixés par le client seul le degré de compétence du technicien eu égard à la mission est garantie.

Les marchandises et produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de douze mois à compter de la livraison mais sans pouvoir excéder la durée de garantie du

constructeur. La seule obligation de LM MEDICAL sera le remplacement gratuit. Les frais éventuels de port sont à la charge du client.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

En tout état de cause, ne seront en aucun cas repris les produits d'hygiène tels que les protections corporelles, ni les produits présentant une ouverture ou une détérioration de l'emballage.

5.2 Exclusions

La responsabilité de LM MEDICAL ne peut en aucun cas être recherchée par le client pour tout ce qui concerne le respect des règles applicables à son activité auxquelles il doit constamment veiller.

En aucun cas LM MEDICAL n'est tenue d'apporter au client de quelconques informations relatives à la réglementation éventuellement applicable.

Le non-respect des instructions ou préconisations formulées par LM MEDICAL ou ses fournisseurs, une utilisation anormale ou encore une modification non prévue ni spécifiée par LM MEDICAL ou ses fournisseurs dégage définitivement la responsabilité de celle-ci.

Sont également exclus de la garantie les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur. Aucune garantie ne sera mise en œuvre en cas de non-paiement de toute somme due par le client.

Article 6 : Prix- Facturation

Les services et produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Les conditions sont valables 30 jours à compter de l'établissement du devis.

Les prix s'entendent nets, hors taxes sur la base des tarifs communiqués au client.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge du client.

Sauf accord écrit de LM MEDICAL les frais de port sont toujours à la charge du client.

Une facture est établie pour chacune des échéances contractuellement prévue et à défaut à l'issue de chaque événement constituant une réception.

Article 7 : Paiement

7.1 Modalités

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- 30 % à la commande
- le solde au comptant à la livraison

Constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur encaissement à l'échéance convenue.

7.2 – Retard ou défaut

En cas de retard de paiement, LM MEDICAL pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal au taux de l'intérêt légal augmenté de cinq points.

De plus en application des articles L 441.3 et L 441.6 du code du commerce, tout règlement intervenant après l'expiration du délai de paiement entraînera l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de LM MEDICAL.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par LM MEDICAL.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à LM MEDICAL qui pourra demander la restitution des équipements marchandises ou produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si LM MEDICAL n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'avocats ou d'huissiers de justice.

7.3 : Exigence de garanties ou règlement

Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement au comptant, avant l'exécution des commandes reçues.

Ce sera notamment le cas si une modification dans la capacité du débiteur, dans son activité professionnelle, dans la personne des dirigeants ou dans la forme de la société, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce à un effet défavorable sur le crédit du client.

Article 8 – Réserve de propriété

Les équipements, marchandises ou produits sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation de payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire de LM MEDICAL sur le client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des équipements, marchandises ou produits, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des équipements, marchandises ou produits. En cas de saisie-arrêt, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les équipements, marchandises ou produits, le client devra impérativement en informer LM MEDICAL sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Il s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des équipements, marchandises ou produits.

Article 9 – Compétence – contestation

Les parties rechercheront avant toute action contentieuse, un accord amiable soit directement soit avec l'aide de leurs conseils respectifs.

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux du ressort du siège social de LM MEDICAL à moins que celle-ci ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quel que soit le mode ou les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

En cas de traduction des présentes, en une ou plusieurs autres langues, les parties ne pourront se prévaloir que de la version française.

Annexe CGV sur la vente en ligne :

Des produits et services sont proposés sur le site LM-medical.com à l'utilisateur. Ces produits et services sont régis par nos conditions générales de vente accessible du site.

L'utilisation du site et/ou la commande via notre site vaut pour accord de nos conditions générales de vente et d'utilisation.

Après avoir passé la commande et validé son paiement (dans son intégralité pour les ventes en ligne), via par la plateforme « PayPal » par l'utilisateur. Le site lm-medical.com procédera à l'expédition de la commande dans les meilleurs délais, (soit en retrait gratuit au magasin, soit en livraison gratuite par nos soins dans un rayon maximum de 50 kilomètres autour du magasin). Au-delà de ce rayon la marchandise sera obligatoirement expédiée par la poste ou transporteur.

En cas d'expédition par la poste ou transporteur, l'utilisateur se verra facturer des frais d'envoi qui lui seront appliqués au moment de sa commande. Il sera bien sûr informé sur le montant de ces frais.

Il sera seul responsable de la bonne réception de sa marchandise.

Disponibilité des articles :

Il se peut que des articles commandés soient en rupture de stock ou en fin de disponibilité chez le fabricant, il sera alors proposé un autre produit similaire au même prix ou un remboursement de l'achat au choix de l'utilisateur. En aucun cas ce retard de délai ou indisponibilité, ne pourra faire l'objet d'un dédommagement ou d'une remise tarifaire.

Transport et responsabilité :

La société LM médical n'est pas responsable des colis confiés à des tiers et ne peut être tenue responsable des avaries, retard ou perte des colis, aucun dédommagement, remise ou remboursement ne sera effectué, (les colis voyagent aux risques de « l'utilisateur »).

Néanmoins la société effectuera des recherches sur les colis égarés ou avariés, mais elle se réserve un droit de retrait et agira au cas par cas.

Toutes les anomalies constatées devront être obligatoirement mentionnées à l'écrit, (par courrier mail ou postal) à la société LM Médical).

Garantie vente en ligne :

Selon les produits les durées de garantie peuvent varier en fonction des produits.

Pour les chaussures, (étant donné les contraintes mécaniques exercées sur le produit la garantie s'applique par le fabricant, (celle-ci est de trois mois pour toutes les chaussures et chaussons). Toutes anomalies qui résulteraient d'un mauvais usage, modifications par l'utilisateur ou un tiers autre que le fabricant ou le vendeur), la garantie sera purement et simplement annulée.

Pour les autres produits la garantie appliquée est celle de la loi en vigueur, ou plus si le fabricant le préconise au-delà de la période légale, (Hors dates de péremption passées, mauvaise utilisation, modification du produit par l'utilisateur, non-respect de la notice d'utilisation et de montage, (si le produit est envoyé en kit). Dans ces cas de figure, la garantie ne pourrait s'appliquer.

Retour des produits :

L'utilisateur a un droit de rétractation légale de 14 jours ouvrés uniquement pour **les produits vendus par le biais du site**. Il dispose de ce délai pour retourner le produit et demander un remboursement. Les produits qui seront renvoyés devront ne pas avoir été portés ou utilisés et exempts de toutes traces d'utilisation ou de salissures. La société LM Médical se réserve le droit de refuser le délai de rétractation si l'utilisateur est dans les cas cités ci-dessus. **L'utilisateur ou acheteur renonce à toutes poursuites envers la société LM Médical. Le retour du (ou des) produits au magasin est à la charge de l'utilisateur que ce soit pour une rétractation ou un retour de garantie.**